



horaires supplémentaires non payées

Par **twingo**, le **09/07/2011** à **14:56**

Mon employeur me demande de faire des heures supplémentaires, je démarre le matin à 8 h pour finir à 19 heures le soir, il veut que je fasse ses horaires tous les jours sans être rémunéré bien entendu. Je n'ai qu'une demie heure pour déjeuner (sur place). Il menace de me virer si je refuse de faire ses horaires. Je viens de démarrer dans la boîte et je ne sais pas vers qui me retourner pour faire valoir mes droits.

Par **P.M.**, le **09/07/2011** à **17:55**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement refuser d'effectuer des heures supplémentaires non rémunérées et par ailleurs des horaires qui ne respectent pas les durées légales, qui sont sauf dérogation, de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent le repos quotidien...

Si l'employeur vous licencierait pour cette raison, il serait vraisemblablement jugé sans cause réelle et sérieuse par le Conseil de Prud'Hommes...

Vous pourriez éventuellement essayer de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...